



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-GARONNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°31-2019-044

PUBLIÉ LE 31 JANVIER 2019

Sommaire

Préfecture Haute-Garonne

31-2019-01-31-001 - Délégation de signature du responsable de la trésorerie des hôpitaux de Toulouse (2 pages)

Page 3

Préfecture Haute-Garonne

31-2019-01-31-001

Délégation de signature du responsable de la trésorerie des
hôpitaux de Toulouse



**Direction régionale des finances publiques
d'Occitanie et du département de la Haute-Garonne
Trésorerie des Hôpitaux de Toulouse**

**DELEGATION DE SIGNATURE DU RESPONSABLE
DE LA TRESORERIE DES HOPITAUX DE TOULOUSE**

Le comptable, responsable de la trésorerie des Hôpitaux de Toulouse

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à

Mireille MASSON IDIV HC

Véronique CALMELS IDIV CN

Yves AURIAC, Inspecteur des Finances Publiques

Camel MESSEGHEM , Inspecteur des Finances Publiques

Catherine RENAUX , Inspectrice des Finances Publiques

adjoint-e-s au comptable chargé de la trésorerie des Hôpitaux de Toulouse à l'effet de signer :

1°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

2°) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2 : Délégation de signature est donnée à l'effet de :

1°) signer l'ensemble des actes relatifs au recouvrement et notamment les actes de poursuite et les déclarations de créances ;

2°) d'acquitter tous mandats et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements ;

3°) de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée



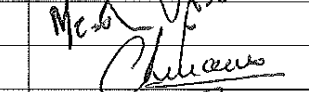
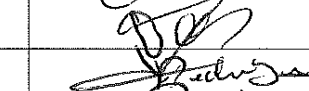




4°) d'opérer à la Direction Régionale des Finances Publiques les versements aux époques prescrites et en retirer récépissé à talon

5°) de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'administration

6°) de le représenter auprès des agents de l'administration des Postes pour toute opération,

7°) de signer les virements de gros montants et / ou urgents, de signer les virements internationaux, de signer les chèques sur le Trésor, de signer les ordres de paiement, de le représenter auprès de la Banque de France,

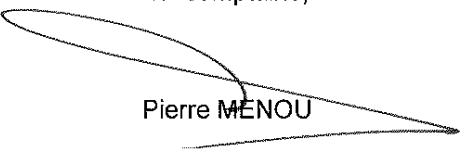
Aux agents désignés ci-après

Nom et prénom des agents	Grade	Signature
Mireille Masson	IDIV HC	
Véronique Calmes	IDIV CN	
Yves Auriac	IFIP	
Camel Messeghem	IFIP	
Catherine Renaux	IFIP	
Marie Laure DUCROS	Contrôleuse	
Viviane RODRIGUEZ	Contrôleuse	
Monique SKOWRON	Contrôleuse	

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Haute-Garonne.

A Toulouse....., le 31 janvier 2019.
Le comptable,


Pierre MENOUE